

République de Côte d'Ivoire  
Union-Discipline-Travail



Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,  
Ministre du budget et du portefeuille de l'Etat



Projet Multisectoriel de Nutrition et de  
Développement de la Petite Enfance (PMNDPE)

## TERMES DE REFERENCE

**RECRUTEMENT DES ASSISTANTS AUX SPECIALISTES DU PROJET**  
(Assistants Passation de Marchés)

Décembre 2018

## I. CONTEXTE DE LA MISSION

En Côte d'Ivoire, la malnutrition infantile demeure une préoccupation nationale. Selon l'Enquête Démographique des Ménages de 2011-2012, 30 % des enfants du pays accusent un retard de croissance. Cette moyenne nationale cache des variations régionales considérables. Dans les régions du Nord et du Nord-Est, la prévalence du retard de croissance atteint près de 40 %. D'autres indicateurs de malnutrition chez les enfants sont tout aussi précaires, avec 8 % des enfants souffrant de malnutrition aiguë, 14 % de faible poids de naissance et 75 % d'anémie. La proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois bénéficiant d'un régime minimum acceptable n'était que de 7 % et la proportion d'enfants de 0 à 6 mois exclusivement nourris au sein n'est que de 12 %. La prévalence des infections infantiles évitables et traitables est élevée. Le taux de prévalence de la diarrhée est d'environ 30 %, celui des autres maladies contribuant au risque de retard de croissance, telles que les infections respiratoires aiguës et le paludisme, est également élevé (18 % et 4 %, respectivement). Ce taux de prévalence élevé est associé à une utilisation inadéquate des services de base destinés à la prévention et au traitement : seuls 51 % des enfants âgés de moins de 5 ans ont reçu une vaccination complète.

Au nombre des facteurs indirects sous-jacents au risque de retard de croissance chez les enfants, figurent l'insécurité alimentaire, notamment la faible disponibilité et la faible diversité des aliments, le mauvais état sanitaire et nutritionnel des mères et, de manière plus générale, les faibles niveaux d'éducation maternelle et le statut inférieur des femmes au sein des ménages et des communautés, ainsi que les comportements et environnements insalubres.

La malnutrition doit être prévenue par des interventions qui promeuvent une croissance harmonieuse chez le jeune enfant durant les 1000 premiers jours qui s'étendent de la conception à l'âge de 24 mois. Outre le fait d'assurer une nutrition adéquate au cours de cette période, l'on reconnaît de plus en plus l'importance d'une stimulation précoce et d'interactions réactives et appropriées entre les jeunes enfants et leurs parents. L'intégration de ces interventions de stimulation précoce dans les services communautaires de santé et de nutrition existants est plus rentable que d'assurer seulement des interventions de nutrition.

Pour réduire la malnutrition infantile en Côte d'Ivoire, il faut s'attaquer à la fois aux causes directes et indirectes par un fort engagement dans les actions multisectorielles sous-jacentes. Reconnaisant l'impact de la malnutrition sur le développement humain et la croissance économique, le Gouvernement a identifié la lutte contre la malnutrition comme une priorité dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté et le développement économique. Un Conseil National pour la Nutrition (CNN) a été créé et placé sous l'autorité du Premier Ministre par décret présidentiel du 16 juillet 2014. L'organe opérationnel du CNN est le Secrétariat Technique Permanent (STP), qui comprend des cadres issus des ministères clés concernés par la problématique de la malnutrition. Le CNN a conduit l'élaboration de la politique nationale de nutrition et du Plan National Multisectoriel de Nutrition validé en Conseil des Ministres en mai 2016, et mobiliser des financements pour sa mise en œuvre.

C'est dans ce cadre que la République de Côte d'Ivoire a signé des Accords de Financement conclus le 16 Février 2018 avec l'Association Internationale de Développement (IDA), pour la mise en œuvre du Projet Multisectoriel de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PMNDPE). Une Unité de Gestion du Projet (UGP) a été mise en place en Octobre 2018.

Le PMNDPE s'inscrit dans le cadre global du Plan National Multisectoriel de Nutrition (PNMN). Sa mise en œuvre se fera selon la stratégie dite des « communautés de convergence ».

Ainsi, le PMNDPE est bâti autour des trois (3) composantes clés. Ce sont :

- Composante 1 : Interventions en matière de nutrition et de développement de la petite enfance ;
- Composante 2 : Gouvernance et gestion de la nutrition ;
- Composante 3 : Mise en œuvre et gestion du projet.

L'objectif de développement du Projet est d'accroître la couverture des interventions de nutrition et de développement de la petite enfance dans les zones sélectionnées sur le territoire national. Les activités du PMNDPE se dérouleront dans environ 14 Régions Administratives situées au Nord, au Nord-Est, au Nord-Ouest, au Centre et au Centre Ouest du pays.

Le projet cible les enfants de moins de 5 ans, les femmes en âge de procréer et les adolescentes. Un focus est mis sur la période critique des 1 000 premiers jours, depuis la grossesse jusqu'au deuxième anniversaire de l'enfant.

Le PMNDPE est basé sur des principes novateurs d'intervention que sont la synergie et la convergence. La stratégie de convergence communautaire implique une approche multisectorielle reposant sur un travail collaboratif efficace des différentes parties prenantes vers la réalisation d'objectifs communs. Le niveau sous-préfectoral a été identifié comme la meilleure plateforme pour instituer la coordination opérationnelle. Des organismes d'exécution locale développeront des sous-projets pour des interventions communautaires au niveau de la Sous-préfecture. Ces activités communautaires seront mises en œuvre par des *Foyers de Renforcement des Activités de Nutrition Communautaire* (FRANC), qui sont des groupes de membres de la communauté.

Conformément à l'Arrêté N° 325/PM/CAB du 8 juin 2018 portant création du Projet Multisectoriel de nutrition et de Développement de la Petite Enfance, l'UGP est composée de personnels clés et de personnels d'appui technique et administratif ; elles sont toutes des personnes recrutées sur une base compétitive.

Ce faisant, l'UGP/PMNDPE, à travers les présents TDR souhaite procéder au recrutement d'assistants pour accélérer la mise en œuvre des activités du Projet. Deux postes sont à pourvoir :

1. Assistant Passation de marchés (2 postes)

## **II. OBJECTIFS**

### **2.1 Objectif global**

L'objectif global de ce recrutement est d'accélérer et assurer la qualité dans la mise en œuvre des activités du projet

### **2.2 Objectifs spécifiques**

- Accroître l'efficacité de l'UGP et assurer la performance du projet
- Assister les spécialistes des différents domaines dans la préparation des dossiers en vue de la mise en œuvre des activités
- assurer le suivi de l'évolution des activités de différents projets ou initiatives ;

## **III. RESULTATS ATTENDUS**

- Les assistants sont recrutés et disponibles ;
- L'efficacité de l'UGP est accrue ;
- Le suivi des actions du projet est assuré

#### **IV. TACHES ET RESPONSABILITES DE L'ASSISTANT(E) EN PASSATION DE MARCHES (APM)**

##### **4.1 Mandat de l'assistant(e) en passation de marchés**

Sous l'autorité du Chef de Projet du PMNDPE, et la supervision directe du Spécialiste en Passation de Marchés (SPM), l'assistant(e) en passation de marchés assiste le spécialiste en passation de marchés dans toutes les tâches relevant de sa compétence. A ce titre et de façon spécifique, l'assistant(e) en passation de marchés sera chargé notamment de :

- Assurer l'exécution des procédures inscrites au plan de passation des marchés ;
- Inscrire le PPM dans le STEP ;
- Rédiger les courriers d'invitation pour les soumissionnaires ;
- Rédiger les courriers d'invitation pour les membres de la COJO ;
- Informer les membres de la commission d'ouverture des plis et de jugement des offres (COJO) par correspondance et par appel, des différentes séances à venir pour les DAO, AMI, DP et Demande de cotation ;
- S'assurer que les différents courriers (soumissionnaires et membres de COJO) ont été transmis et les décharges récupérées ;
- Dresser les listes de dépôt des offres, de présence des soumissionnaires, et des membres de la COJO ;
- Aider à ouvrir les plis en présence des soumissionnaires et de la COJO ;
- Participer aux opérations d'ouverture, de dépouillement et d'évaluation technique et financière des offres ;
- Vérifier et valider les DAO provenant des points focaux des ministères concernés ;
- Tenir à jour la liste des fournisseurs, bureaux d'études et de consultants ainsi que des prix courants des fournitures et contrats signés ;
- Faire le suivi des marchés en phase d'exécution, en collaboration avec les agences techniques d'exécution et les bénéficiaires des projets le cas échéant et suivre la mise en œuvre des clauses contractuelles ;
- Assurer le classement et la conservation des documents d'exécution des marchés et ceux ayant servi à la passation des marchés de contrats signés ;
- Mettre en place un système de gestion de l'information permettant la supervision, le suivi et le contrôle périodique des marchés de fournitures et de consultants ;
- Renseigner la fiche d'informations des soumissionnaires pour ce qui est des appels d'offres ;
- Veiller à l'apposition de la signature des membres de la commission présente à la séance d'ouverture des plis dans le procès-verbal d'ouverture ;
- Veiller à la transmission du PV de visite de site ou de réunion préparatoire, de PV d'ouverture des plis aux entreprises soumissionnaires ;
- Etre proactif en informant et en rappelant à l'avance la tenue de séance d'ouverture et d'analyse y compris des réunions de « haut niveau » pour la cellule passation de marchés.
- Toute autre tâche relevant de ses compétences à la demande du Supérieur hiérarchique.

##### **4.2 Qualifications et expériences requises**

- De nationalité ivoirienne, être titulaire d'un diplôme supérieur d'Ingénieur en Gestion des projets, Administration publique, Droit, Gestion ou équivalent, ou encore d'un diplôme supérieur d'économie (minimum Bac + 3 ans) ;
- une connaissance en matière de passation des marchés, de gestion et le suivi des marchés et contrats (maîtrise autant des procédures de passation des marchés de la Banque mondiale ou autres bailleurs de fonds, que des procédures nationales), ou de la gestion des contrats ou de tout autre domaine jugé équivalent ;
- avoir quelques notions sur le Règlement de passation de marchés de juillet 2016 pour les Emprunteurs sollicitant le financement de projet d'investissement ;

- une bonne connaissance de la langue française de même qu'une aptitude à communiquer oralement et par écrit aussi bien avec les responsables du projet, la hiérarchie et les collègues que le travail en équipe;
- une bonne capacité d'analyse et de résolution des problèmes liés à la passation de marchés publics ;
- une expérience de 3 ans au moins à un poste similaire ;
- une bonne connaissance informatique des logiciels courants (Word, Excel, Power Point, E-mail, MS Project et autres outils de communication).
- La connaissance de l'anglais serait un atout.

#### **4.3 Evaluation annuelle et critères de performance**

Les performances de l'assistant(e) en Passation des Marchés seront évaluées six (03) mois après l'embauche puis annuellement, sur la base d'un contrat de performance établi conjointement avec indication des résultats fixés. Les résultats de l'évaluation serviront de base au renouvellement du contrat. Les critères de performance prennent en compte les éléments suivants :

- bonne tenue de l'exécution des procédures inscrites au plan de passation de marchés
- grande discrétion et rigueur dans l'exécution des tâches à lui ou (à elle confiées) ;
- bonne exécution des travaux classiques d'assistant(e) en passation des marchés ;

#### **V. Composition du dossier**

Les candidats intéressés devront soumettre un dossier de candidature en langue française, en six (06) exemplaires dont un (1) original et cinq (05) copies comprenant :

- Une lettre de motivation adressée au Chef de Projet du PMNDPE ;
- Un curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant qu'il dispose des qualifications et expériences pertinentes pour la mission et trois références ;
- Copie (s) du ou des diplôme (s) ; des certificats/attestations de travail, attestations de formation et de tous autres documents justifiant des compétences pour la mission.

#### **5.1 Date limite de dépôt de dossiers**

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au ..... 2019

#### **5.2 Soumission des dossiers**

Les dossiers de candidatures devront parvenir, sous plis fermés avec la mention :

**Recrutement d'assistants, au plus tard le ..... 2019 à .....heures au Secrétariat du **Projet Multisectoriel de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PMNDPE), sis au plateau, Immeuble AZUR au 1<sup>er</sup> étage ; Rue Dr Crozet — A n'ouvrir uniquement qu'en présence du Comité de dépouillement des dossiers de candidature ». Mettre la mention exacte du poste au dos de l'enveloppe.****

**01 BP 1533 ABIDJAN 01; Tél. (225) 20 33 89 94 ou par email à l'adresse suivante : miezantchichristine@gmail.com.**

#### **VI. Durée du contrat**

La durée du Projet est de cinq (5) ans. Toutefois, la durée du contrat du personnel suscité est d'un (01) an renouvelable après évaluation satisfaisante de sa performance par l'UGP et approuvée par la Banque Mondiale.

**Le Chef de Projet du PMNDPE,**

**Monsieur YAO Kouamé François**